

Le 13 juin 2012

Sujet : Permis pour système d'alarme (Obtention ou renouvellement)

Madame,
Monsieur,

Le 17 avril 2012, la Municipalité de Val-des-Monts a adopté le règlement portant le numéro 12-RM-01 concernant les alarmes dans les limites de son territoire.

Si vous êtes propriétaire d'un immeuble ou locataire d'une propriété où est installé un système d'alarme, ce message s'adresse à vous.

En vertu du règlement régissant les dispositions applicables sur les systèmes d'alarme, vous devez faire la mise à jour des informations relatives aux données nominatives.

Si vous ne détenez pas de permis pour votre système d'alarme, vous devez en faire une demande auprès du service de la Sécurité publique de la MRC des Collines-de-l'Outaouais.

Toutes les informations fournies seront utilisées afin d'optimiser l'efficacité des interventions policières suite à un déclenchement de votre système d'alarme.

Vous devez, également, informer le service de la Sécurité publique de la MRC des Collines-de-l'Outaouais de tout changement apporté aux coordonnées à l'une ou l'autre de vos personnes ressources que le service de police doit joindre en cas de déclenchement du système d'alarme.

Le permis peut être obtenu **GRATUITEMENT** et être rédigé en ligne sur le site de la Sécurité publique (www.sp.mrcdescollinesdeloutaouais.qc.ca) et acheminé à l'attention du Sergent Louis Piché.

Nous vous rappelons que pour toute demande d'information ou de modifications, vous devez communiquer avec le Sergent Louis Piché du service de la Sécurité publique de la MRC des Collines-de-l'Outaouais au 819 459-2422, poste 3227, sans frais au 1 877 457-2422, poste 3227 ou courriel : alarme@mrcdescollines.com.

Pour obtenir une copie du règlement portant le numéro 12-RM-01, ce dernier peut être consulté sur le site Internet de la Municipalité dans la section « Réglementation » au www.val-des-monts.net.

Nous vous remercions de votre collaboration et vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

La Directrice générale,

Patricia Fillet

PF

June 13th, 2012

Object : Permit for an alarm system (Application or renewal)

Madam;
Sir;

On April 17, 2012, the Municipality of Val-des-Monts adopted the 12-RM-01 by-law regarding alarms in its territory limits.

If you are the owner of a building or a tenant of a property where an alarm system is installed, this message is for you.

Pursuant to the municipal by-law governing the use of alarm systems, you must update your personal information.

If you do not have a permit for your alarm system, you must complete an application with the Public Security Service of the MRC des Collines-de-l'Outaouais.

All information provided will be used to optimize the effectiveness of police response following the triggering of an alarm.

You must, also, inform the Public Security Service of the MRC des Collines-de-l'Outaouais of any changes to the coordinates of your contacts to be notified in case of the triggering of the alarm system.

The permit is **FREE OF CHARGE** and is available on the web site of the Public Security Service (www.sp.mrcdescollinesdeloutaouais.qc.ca) and must be transmitted to the attention of Sergeant Louis Piché.

We remind you that for further information or modifications request, you must contact Sergeant Louis Piché, Public Security Service of MRC des Collines-de-l'Outaouais at 819 457-2422, extension 3227, toll free at 1 877 457-2422, extension 3227 or email : alarme@mrcdescollines.com.

To obtain a copy of the 12-RM-01 by-law, it can be consulted at the Municipality web site in the section « By-laws » at www.val-des-monts.net.

Sincerely yours,

Patricia Fillet
The General Director

PF